

Le mardi 29 novembre 2016
À 20 h 30 – Salle l'Amphi
Pôle intercommunal du Pays de Meslay-Grez

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom
ARQUENAY	LANGLOIS	Gustave
BANNES	LAVOUE	Christian
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline
BAZOUGERS	FERRAN	David
BAZOUGERS	LANDELLE	Jérôme
BEAUMONT PIED DE BOEUF	GANGNAT	Pascal
BOUERE	CHAUVEAU	Jacky
BOUERE	AVALLART	Pierre
CHEMERE LE ROI	LANDELLE	Jean-Luc
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel
GREZ EN BOUERE	LASSALLE	Jean-François
LA BAZOUGE DE CHEMERE	LEGEAY	Franck
LA CROPTE	LAMBERT	Paul
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis

LE BURET	METEREAU	Elisabeth
MAISONCELLES DU MAINE	GENDRON	Didier
MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
MESLAY DU MAINE	BOULAY	Christian
MESLAY DU MAINE	TAUNAIS	Maryse
MESLAY DU MAINE	BRAULT	Jacques
PREAUX	FOUCAULT	Roland
RUILLE FROID FOND	HELBERT	Marie-Claude
SAINT BRICE	BOISSEAU	André
SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
VILLIERS CHARLEMAGNE	SABIN	Jacques

Étaient absents excusés : Herbert Christian - Gaudin Joseph - Pennel Ludovic - Buchot André - Mesdames Mahieu Céline - Perthué Evelyne - Bruneau Sylvie a donné pouvoir à Gautier Huguette - Frégné Cécile.

Assistait également à la séance:

- Sylvie Landelle – DGS

Ordre du jour

1. Procès-verbal séance du 25 octobre 2016,
2. Modification des commissions
3. Rapport de la commission culture du 19 octobre – convention avec le CD
4. Rapport de la commission enfance jeunesse et sports du 22 novembre
5. Dossiers DETR 2017
6. Bâtiment économique de Villiers Charlemagne ; Modification du projet de crédit-bail
7. Dossier Moulin Cavier ; demande de subvention DRAC
8. Dossier foncier autour du pôle santé et de l'espace aquatique (projet de Pv de transfert en annexe)
9. Affaires financières

Dossier N°1 – Procès-verbal séance du 25 octobre 2016

Le Président ouvre la séance et présente aux membres du Conseil Communautaire le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2016.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les membres du Conseil Communautaire présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Dossier N°2 – Modification des commissions

Rapporteur : Bernard Boizard Président.

- 1) Sylvie Bruneau, conseillère communautaire depuis la démission de Françoise Monneret, souhaite intégrer la commission « Collecte, traitement et prévention des déchets » en lieu et place de Françoise Monneret.
Pour information, Sylvie Bruneau est membre de la commission :
 - Enfance, Jeunesse et Sports
- 2) Suite à la démission de Marie Claude Morand en tant que Maire de La commune de Cosse en Champagne et en tant que conseillère communautaire, Christian Herbert, Maire de Cossé en Champagne devient conseiller communautaire et son 1^{er} adjoint, Roland Oger, devient conseiller communautaire suppléant.

Modification des commissions :

Christian Herbert souhaite siéger aux commissions suivantes ;

- Commission Energies-développement durable
- Commission tourisme.

Roland Oger souhaite siéger aux commissions suivantes ;

- Commission enfance jeunesse – sport,
- Commission collecte traitement prévention des déchets

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide les modifications des commissions communautaires comme ci-dessous indiquées :
 - ✚ Sylvie Bruneau est membre de la commission enfance jeunesse sport et membre de la commission collecte traitement et prévention des déchets du Pays de Meslay-Grez.
 - ✚ Christian Herbert est membre de la commission énergie-développement durable et membre de la commission tourisme du pays de Meslay-Grez.
 - ✚ Roland Oger est membre de la commission enfance jeunesse sport et membre de la commission collecte traitement prévention des déchets du pays de meslay-grez.
- Autorise le président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.

Dossier N°3 – Rapport de la commission culture du 19 octobre 2016 convention avec le CD

Rapporteur : Jacques Sabin vice-président en charge de la commission culture du pays de Meslay-Grez.

FESTIVAL ATELIERS JAZZ DE MESLAY-GREZ

Intervention de Jean-Pierre CHARROT, Président du Festival
Demande de subvention exceptionnelle 2017 : 19.200 € + 8.800 €

Concerts d'hiver 2016-2017

- Dimanche 13 Nov. (16h00) Arquenay – Matthieu Donarier trio,
 - Samedi 10 Déc. (20h30) La Bazouge de Chéméré - Yohann Lefèvre Trio,
 - Dimanche 29 Janv. 16h00 Saint-Brice – Doxy Trio,
 - Dimanche 05 Fév. 16h00 Meslay-du-Maine – Les Fils Canouche,
 - Samedi 18 Mars 20h30 Bouère – Big band du Sud-Mayenne,
 - Dimanche 30 Avril 16h00 Meslay-du-Maine – Bajka
- Deux soirées intitulées « Conférence autour d'un piano » se dérouleront à l'école de musique animées par Paul Faure (20 Janvier et 03 Mars).

Festival Ateliers Jazz du 20 au 27 Mai 2017

La commission du 19 Octobre :

✓ Festival Ateliers Jazz

- Valide le principe d'une subvention exceptionnelle pour la 20^{ème} édition soit 28 000 €,

Le bureau du Mardi 22 Novembre :

- Valide l'aide apportée à la 20^{ème} édition du Festival Ateliers Jazz soit :
 - ✓ 19 200 € au titre de la subvention habituellement sollicitée,
 - ✓ 8 800 €, au titre d'une subvention exceptionnelle notamment pour soutenir les 6 concerts décentralisés pendant l'hiver 2016-2017.

Compte-rendu du rendez-vous avec le Conseil Départemental

Lors du conseil communautaire du 22 Mars 2016, il avait été décidé de lancer une étude culturelle réalisée par un chargé d'étude en lien avec Mayenne Culture. Les objectifs de celle-ci sont :

- Établir un diagnostic dans l'ensemble des domaines artistiques et des fonctions culturelles,
- Définir une identité culturelle de territoire en améliorant la cohérence de l'offre, sa lisibilité afin de structurer la politique culturelle, l'optimiser et la compléter si besoin.

Au cours d'un entretien avec le Conseil Départemental le 06 Octobre dernier, nous avons travaillé à partir d'un document martyr à la rédaction d'un cahier des charges. Celui-ci est actuellement en cours d'élaboration.

Compte-rendu du rendez-vous avec la Conseil Départemental (suite)

Le budget 2016 alloué pour cette action est de 5.000 € (50 % CCPMG et 50% Mayenne Culture). Cependant au cours de l'entretien avec Mayenne Culture, il a été évoqué le projet d'un état des lieux des salles de notre territoire. Pour effectuer celui-ci, il serait intéressant de faire appel à un régisseur pour un coût estimé à maximum 2.000 € (pris en charge à hauteur de 50% par Mayenne Culture).

Pour les modalités, la Communauté de communes et l'agence culturelle départementale Mayenne Culture s'associent pour réaliser ce projet :

- Mayenne Culture sera la structure employeur du chargé d'étude et en assumera les obligations légales,
- La Communauté de communes prendra en charge le coût salarial et les frais directement liés à cette étude,
- Le choix de la personne retenue se fera de façon conjointe.
- Le temps de travail fixé pour cette étude est de 500 heures. L'idéal est qu'elles soient réparties sur 6 mois. Elle débiterait en Janvier ou Février 2017.



Compte-rendu du rendez-vous avec la Conseil Départemental (suite)

Concernant la durée et les phases de travail :

- Phase 1 (début 2017): réalisation du diagnostic,
- Phase 2 : préconisations et axes d'amélioration opérationnels en phase avec les réalités territoriales pour aboutir à l'écriture d'une nouvelle politique culturelle,
- Phase 3 : Restitution des travaux.

Pour mener à bien ce projet, nous devons mettre en place un comité de pilotage chargé de suivre la démarche et de valider les étapes principales. Celui-ci se réunira 2 à 3 fois. Il est à ce jour composé de :

- Jacques Sabin,
- Baptiste Clément (directeur de Mayenne culture),
- Cécile Allanic (déléguée aux politiques et aux territoires à Mayenne Culture),
- Valérie Gendry (chargée de mission BDM),
- Delphine Renier, Vincent Bréhard, Julie Cribier.

Nous proposons d'ajouter à ce comité, une personne du Festival Ateliers Jazz et 1 ou 2 élu(s) supplémentaire(s) ou une personne du monde associatif.

La commission du 19 Octobre :

✓ Étude culturelle avec Mayenne Culture

- Prend acte du rapport présenté
- Valide la proposition de l'embauche d'un régisseur par Mayenne Culture pour établir un état des lieux complet des salles du territoire.
- Valide les 1 000 € complémentaire pour l'embauche de ce régisseur.
- Nomme 4 membres (3 titulaires et 1 suppléante) au comité de pilotage :
 - Madame Mandelli Martin de La Bazouge de Chémeré (titulaire),
 - Monsieur Ferran de Bazougers (titulaire),
 - Monsieur Allinant de Bouère (titulaire),
 - Madame Poujade de Beaumont Pied-de-Bœuf (suppléante).

Bureau du 22 novembre : Étude culturelle avec Mayenne Culture

Il est précisé que l'étude comprendra le recensement de toutes les offres culturelles du territoire (privées et publiques), en tenant compte également de la présence d'un service culturel sur la commune de Meslay-du-Maine. A ce titre, il serait intéressant que cette commune soit représentée au comité de pilotage.

A la lecture du rapport, le bureau s'interroge sur la finalité de la réalisation d'un état des lieux des salles du territoire, et donc sur la mise en place du financement nécessaire. Cet état des lieux est un complément utile à l'étude culturelle, en particulier sur le volet adéquation moyens /matériels. Dans ce cadre, il est simplement demandé la prise en compte dans cet état des lieux des études engagées ou à venir sur l'aménagement de salles (par exemple la socioculturelle de Meslay-du-Maine).

Le bureau du 22 novembre :

- Prend acte du rapport présenté
- Valide la proposition de réalisation d'un état des lieux des salles du territoire avec l'embauche par Mayenne Culture d'un régisseur chargé de cette mission ;
- Valide les 1 000 € complémentaires pour la rémunération de cette mission.
- Nomme 5 membres (3 titulaires et 2 suppléants) au comité de pilotage :
 - Madame Mandelli Martin de La Bazouge de Chémeré (titulaire),
 - Monsieur Ferran de Bazougers (titulaire),
 - Monsieur Allinant de Bouère (titulaire),
 - Madame Poujade de Beaumont Pied-de-Bœuf (suppléante),
 - Un représentant de Meslay-du-Maine (suppléant).

Questionnement : la culture en 2017

Financement des projets culturels pour 2017 ?

Tous les budgets alloués en 2016 aux actions culturelles (Programmation estivale, saison lecture d'automne...) sont-ils maintenus pour 2017 :

Dépenses			
	BP 2016	Réalisé 2016	BP 2017
Subvention Festival Ateliers Jazz	19 200,00 €	19 200,00 €	28 000,00 €
Animations lecture	5 860,00 €	5 860,00 €	5 860,00 €
Spectacles d'été (8 en 2016)	11 950,00 €	10 348,98 €	11 950,00 €
Spectacle d'automne	5 000,00 €	4 450,00 €	5 000,00 €
Promotion	8 100,00 €	8 100,00 €	8 100,00 €
TOTAL	50 110,00 €	47 958,98 €	58 910,00 €
RECETTES			
Spectacles d'été (8 en 2016)	5 975,00 €	5 174,49 €	5 975,00 €
Spectacle d'automne	1 000,00 €	766,00 €	1 000,00 €
CHIFFRE DEFINITIF NON CONNU A CE JOUR			

La commission du 19 Octobre :

✓ La culture en 2017

- Valide la reconduction des budgets ci-dessous :
 - Animations lecture : 5.860 €
 - Spectacles d'été : 8.962 €
 - Spectacle d'automne : 5.000 €
 - Promotion : 8.100 €.
- Pour les spectacles d'été, il est proposé de reconduire le financement à hauteur de 50% pour les communes et 50% pour la Communauté de communes.
- Le courrier pour les spectacles d'été sera envoyé aux communes dans les prochaines semaines. La commission se réunira ensuite pour faire le point sur l'ensemble des candidatures et définir le mode de programmation.

Le bureau du 22 novembre :

- Valide la reconduction du budget pour 2017
- Valide le principe de financement 50/50

Nuits de la Mayenne 2017

Le 12 Septembre dernier Mayenne Culture a envoyé un courrier à toutes les communes leur proposant d'accueillir un spectacle dans le cadre du 43^{ème} Festival départemental « Les Nuits de la Mayenne ». Celui-ci allie théâtre et patrimoine et se déroule chaque année de la mi-Juillet à la mi-Août.

La commune d'Arquenay s'est positionnée favorablement à l'accueil d'une soirée et fait appel à nous avant de valider définitivement son inscription afin de connaître notre soutien financier.

Pour rappel, l'an passé aucune commune ne s'était positionnée. Les années précédentes notre participation s'élevait à 75% du montant total des dépenses soit : 3150 €.

La commission du 19 Octobre :

✓ Nuits de la Mayenne 2017

- Valide la participation à hauteur de 75% de 4.200 € pour la commune d'Arquenay candidate pour accueillir un spectacle des Nuits de la Mayenne en 2017.

Avis du bureau du 22 novembre :

Les membres du bureau rappelle la règle décidée lors du conseil communautaire du 22 Mars 2016 :

« Il est précisé que, pour ce qui concerne les Nuits de la Mayenne et pour les prochaines années, la Communauté de communes devra être consultée avant les communes. Ainsi, elle fera connaître sa participation financière ou non à une représentation des Nuits de la Mayenne sur son territoire ».

De ce fait les membres du bureau ne donnent pas un avis favorable pour soutenir financièrement un spectacle des Nuits de la Mayenne à ARQUENAY en 2017.

Lecture

➤ Saison d'automne 2016 « les contes revisités »

La communauté de communes accueillent 8 spectacles sur ce thème

Rappel de la programmation :

- Sam. 1 oct. Arquenay « le PCR est à l'ouest » : 70 spectateurs
- Vend. 7 oct. Bazougers « Sugar Show » : 105 spectateurs
- Vend. 14 oct. Maisoncelles « belle Histoire » :
- Vend. 4 nov. Villiers Charlemagne « La princesse est malade »
- Sam. 5 nov. La Bazouge de C. « le loup de Tombouctou »
- Vend. 18 nov. Meslay du Maine « soirée contes »
- Sam. 26 nov. Meslay du Maine « Peluches »
- Sam. 10 déc. Grez en Bouère « Tap Tip Top »

➤ Projets 2017

Printemps des bébés lecteurs : les petits globe trotteurs

- Partenariat avec le RAM pour un printemps des bébés lecteurs. Action qui rencontre toujours du succès, réalisé tous les 2 ans. Sur 2 semaines fin mars.
- Propositions de spectacles, ateliers, séances bébés lecteurs...
- Dépenses : service lecture et RAM

Rencontres scénaristes et illustrateurs de BD 31 mars – 1 avril 2017

- Rencontre scolaire, avec une classe de l'école privée de Meslay du Maine
- Rencontre tous publics : bibliothèque de
- Dépenses : service lecture et CD53

Randonnée littéraire à Maisoncelles du Maine

date à définir

Conférence contée et expo « Voyage au centre de la Terre mayennaise »

- Projet porté par le CD53
- Conférence par l'écrivain cinéaste mayennais Pierre Guicheney qui explore le patrimoine magique et légendaire de la Mayenne.
- Dépenses : CD53
- Automne 2017



ECOLE DE MUSIQUE

Point sur la rentrée 2016-2017

- A ce jour, l'école de musique compte 282 élèves et nos 23 communes sont représentées,
- Concernant les interventions musique en milieu scolaire assurées par Bénédicte Blouin :
 - ✓ 13 communes,
 - ✓ 48 classes,
 - ✓ 1137 enfants,
 - ✓ Projet de comédie musicale en lien avec la 20^{ème} édition du Festival Ateliers Jazz de Meslay-Grez. Celle-ci concernerait les cycles 3 et serait présentée aux parents la semaine précédant le Festival (Jeudi 18 et / ou Vendredi 19 Mai) à la salle socioculturelle de Meslay-du-Maine.
- Collaborations :
 - ✓ 1^{ère} partie de certains concerts d'hiver du Festival Ateliers Jazz,
 - ✓ 1^{ère} partie lors du spectacle « Le Loup de Tombouctou » - Projet



Les dates de manifestations décentralisées à retenir sont :

- **Sam. 17 Décembre** – 17h00 – Concert de Noël – Chémeré le Roi,
- **Sam. 04 Février** – 20h30 – Concert des grands élèves – Arquenay,
- **Sam. 13 Mai** – 20h30 – Audition de Printemps – Meslay du Maine,
- **Vend. 19 Mai** – 20h30 – Comédie musicale – Meslay du Maine,
- **Tous les Vendredis de Juin** : représentation de la troupe de théâtre adultes – Le Buret, Arquenay, Grez-en-Bouère, Cossé-en-Champagne, Saint-Brice,
- **Sam. 17 Juin** – 15h00 et 17h00 – Concert des Pratiques Collectives – Beaumont Pied-de-Bœuf et Saint Denis du Maine,
- **Sam. 1^{er} Juillet** – Journée Portes Ouvertes,
- Du Lun. 03 au Sam. 08 Juillet – Semaine banalisée.

Les dates de manifestations de l'Harmonie Sainte Cécile:

- **Dim. 27 Novembre** – 15h00 – Concert d'automne de l'Harmonie – Meslay du Maine,
- **Dim. 18 Décembre** – 16h00 – Concert de Noël de l'Harmonie – Meslay du Maine,
- **Vend. 07 et Sam. 08 Avril** – 20h30 – Concert de Printemps de l'Harmonie à Meslay du Maine et Villiers-Charlemagne,

QUESTIONS DIVERSES

Modifications du règlement intérieur de l'école de musique

La commission du 19 Octobre :

- ✓ **Lecture**
 - Prend acte du dossier présenté.
- ✓ **École de Musique**
 - Prend acte du dossier présenté.
 - Valide les modifications proposées du règlement intérieur de l'école de musique

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Prend acte des divers dossiers présentés,**
- **Valide la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Départemental de la Mayenne et autorise le Président ou le vice-président à signer la dite convention.**
- **Valide les modalités financières de la saison culturelle 2017 à l'identique de 2016 y compris pour le non soutien aux Nuits de la Mayenne,**
- **Valide les modifications du règlement intérieur de l'école de musique intercommunale.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Dossier N°4 – Rapport de la commission enfance jeunesse sports du 22 novembre 2016

Rapporteur : Noëlle Launay vice-présidente en charge de la commission enfance jeunesse sports du pays de Meslay-Grez.

- Présentation de la feuille de route de la CCPMG 2016-2020 et des conclusions du PEI

FEUILLE DE ROUTE VALIDÉE EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/10/2016 SUITE AUX ORIENTATIONS PROPOSÉES PAR LES GROUPES DE TRAVAIL DU PEI

Petite Enfance :

- Diversifier les modes de garde collectifs en fonction des besoins en insistant sur les 10 communes jugées prioritaires par la CAF (Beaumont pied de Bœuf, Le Buret, Saint Charles, Arquenay, La Bazouge de Chéméré, Chéméré le Roi, Préaux, Bannes, Epineux le Seguin, Cossé en Champagne)

Accueils de loisirs

- Travailler à la complémentarité, à l'harmonisation et à une mutualisation des accueils 3-12 ans (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Développer la mise à disposition de moyens de transport pour les communes, les associations et la communauté de communes
- Travailler à la formation du personnel de l'ensemble des accueils

Accueils périscolaires

- Proposer des modes de gardes sur des horaires atypique pour les enfants même après 3 ans
- Aller vers une harmonisation des accueils périscolaires (Harmonisation des tarifs, mutualisation des ressources humaines, coordination des offres de service...)
- Travailler à la formation et à la professionnalisation du personnel

Jeunesse

- Développer des actions spécifiques pour les 10-13 ans à mi-chemin entre un fonctionnement ALSH et un fonctionnement accueil de jeunes
- Travailler à une tarification accessible à tous avec une modulation en fonction des quotients familiaux
- Impliquer les jeunes sur le territoire avec le développement de l'accompagnement de projets de jeunes et des chantiers argent de poche sur des actions innovantes (numérique, actions culturelles...)

Ecoles

- Risque de fermetures de classes (communes disposant de moins de 3 classes et effectifs en baisse)
- Réflexion collective à conduire

POLITIQUE PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE :

Intérêt à regarder collectivement comment on organise le temps de l'enfant dans sa globalité : quelle offre en matière de services autour de l'enfant sur le Pays de Meslay-Grez pour favoriser/renforcer son ATTRACTIVITE

Sport

- Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire
- Travailler à une harmonisation des subventions de fonctionnement aux associations sportives
- Voir à compléter et réhabiliter les besoins en équipements sportifs identifiés

PRIORITES DE LA POLITIQUE SPORTIVE :

- Investissements :
 - Construction d'une salle de sport à Bazougers (avec la participation financière de la commune) ;
 - Réhabilitation/Rénovation de la salle de tennis/squash intercommunale à Meslay du Maine pour augmenter l'offre
 - Maîtrise d'œuvre communale pour des travaux d'investissements : quelle participation de la CCPMG ? Ex : rénovation de la salle de sport de Villers C., création de vestiaires à Bouère
- Fonctionnement : Mettre en place un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire (contenu à préciser ; ne pas se substituer à). Ce que fait Meslay du Maine peut-être une piste de réflexion

Avis de la commission :

- La commission prend acte de la feuille de route et des conclusions du PEI
- M Oger Informe la commission que les commune du RPI Chéméré/Saulges et la commune de Cossé en Champagne se rencontre bientôt pour travailler sur l'avenir de leurs écoles
- Noëlle Launay insiste sur le besoin de travailler ensemble sur la thématique des écoles et demande à M. Oger de tenir la commission informée des échanges qui auront lieu entre Cosse en Champagne et le RPI Chéméré/Saulges.
- Noëlle Launay informe la commission qu'une commission enfance, jeunesse et sport aura lieu en décembre afin de travailler sur les plans d'actions des thématiques : Petite enfance (0-3 ans), Enfance (Scolaire péri et extra scolaire) et jeunesse (11-18 ans).

Réhabilitation de la salle de Tennis/Squash

Comme validé dans la feuille de route ci-dessus, afin de répondre au besoin croissant en salle de sport sur Meslay du Maine, une réhabilitation de la salle de Tennis/Squash afin d'y accueillir d'autres sports est une piste à privilégier.

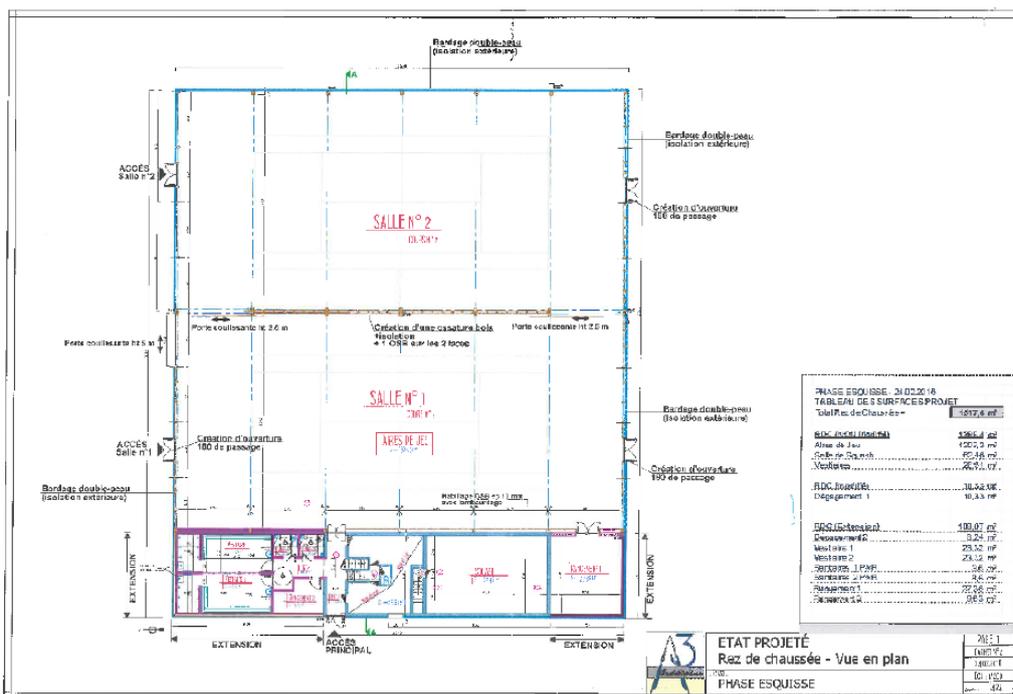
Plan de financement

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX	1 000 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €
RECETTES	
DETR (30% de 500 000€)	150 000,00 €
Leader	100 000,00 €
Conseil Régional - NCR	200 000,00 €
Conseil Départemental - Cterritoire	75 000,00 €
Besoin de financement	475 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €

Réflexions à engager dans le cadre de cette réhabilitation :

- Quels sports privilégier ?
- Rénovation du club house ?
- Vestiaires ?
- Séparation des terrains ?
- Local de rangement ?
- Chauffage ?
- Court extérieur ?
- ... ?

Plan du pré-projet de transformation de la salle de Tennis/Squash en salle multisports



Avis de la commission :

- La commission prend acte du plan de financement
- Les membres de la commission souhaitent que la réflexion sur la réhabilitation de la salle tienne compte des différentes utilisations qui pourrait en être faites et insiste sur le fait qu'il faille réfléchir sur du long terme afin de ne pas être freiné à l'avenir pour d'éventuels développements.
- La commission liste les sports qui pourraient être pratiqués dans cette salle, au vu des sports existants actuellement sur le territoire. (Tir à l'arc, Badminton, Athlétisme, Gymnastique, Twirling, Tennis de table)
- La commission souhaite que l'intégralité de la salle soit accessible aux personnes à mobilité réduite y compris dans le club house.
- Les membres de la commission souhaitent faire budgétiser un sol non abrasif sur la moitié de la salle (1 court)
- Les membres de la commission souhaitent faire budgétiser une séparation amovible ou transparente entre les 2 courts afin de permettre la pratique de 2 sports à la fois.
- Les membres de la commission souhaitent que la taille des vestiaires et du local de rangement ne soient pas sous-estimée afin de ne pas être freiné à l'avenir dans l'utilisation de la salle.
- La commission ne trouve pas utile de travailler au chauffage du plateau sportif si l'isolation est de qualité.
- Les membres de la commission souhaitent faire budgétiser la réfection d'un des 2 courts extérieurs.
- Les membres de la commission sont conscients qu'il faudra faire des choix afin de respecter l'enveloppe budgétaire, mais souhaite néanmoins avoir une vue globale sur le coût de chaque chose afin de faire les choix en toute connaissance.
- M. Olivier souhaite savoir si une toiture en panneau photovoltaïque a été envisagée.

Réflexion sur l'accompagnement des bénévoles associatifs

Proposition de démarche pour la mise en place d'un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le plan technique et ainsi pérenniser la vie associative de l'ensemble du territoire :

1^{ère} phase (Novembre-Janvier) : Travail en partenariat avec les éducateurs sportifs de Meslay du Maine pour :

- Affiner le diagnostic afin de mesurer les besoins précis sur l'ensemble du territoire en matière d'encadrement des jeunes
- Définir plusieurs scénarii en fonction des niveaux d'intervention possible (soutien ponctuel, interventions régulières...)
- Estimer des moyens nécessaires pour chacun des scénarii

2^{ème} phase (Février-Mars) :

- Présentation aux élus des différentes possibilités et des moyens nécessaires pour leurs mises en place.
- Validation du scénario retenu

3^{ème} phase (Mars-Juin) :

- Construction du projet avec les associations et l'ensemble des acteurs concernés

Mise en place du projet à la rentrée 2017

Avis de la commission :

- La commission valide la proposition de démarche et l'échéancier proposée.

Aide à la formation des bénévoles

-Il a été voté une enveloppe de 2 000€ au budget 2016, pour l'aide à la formation des bénévoles des associations sportives du territoire.

-La communauté de communes finance au maximum la moitié de la formation du bénévole, dans la limite de 300€ par association.

Nom de l'association	Type de formation	Coût de la formation	Proposition de prise en charge
Retraite Sportive de Meslay du Maine	secourisme	112,70 €	56,35 €
Retraite Sportive de Meslay du Maine	Encadrement	319,04 €	159,52 €
AS Meslay	Educateur jeunes	92 €	46 €
Jogging Meslay	Educateur	720 €	300 €
Baladins du Moulin	Encadrement	180 €	90 €
Union Sud-Mayenne Handball	Encadrement	110 €	55 €
Union Sud-Mayenne Handball	Arbitrage	528 €	245 €

Un total pour l'ensemble des demandes de 951,47 €

Avis de la commission :

- La commission valide les sommes attribuées pour l'aide à la formation des bénévoles

Séjour d'hiver à la montagne

Comme chaque année le service jeunesse propose à un groupe de 16 jeunes du territoire de les accompagner dans la mise en place d'un projet de séjour en montagne pendant les vacances de Février.

Cette année le groupe est formé et souhaite repartir dans les mêmes conditions qu'en Février 2016(Arquenay 1, Bouère 1, La Bazouge 1, Le Buret 1, Meslay 6, Préaux 1, Ruillé 2, St Denis 1, St Loup 2). Il est donc proposé de définir 3 tarifs qui permettent d'équilibrer le budget (hors salaires des animateurs).

QF<700 : 350 €

QF entre 700 et 1200 : 390 €

QF >1200 : 430 €

Versement d'un acompte de 200 € dès le début du projet (décembre)

Versement du solde une semaine avant le départ

Avis de la commission :

- La commission valide la mise en place du projet et les tarifs proposés .

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le plan de financement et l'enveloppe budgétaire pour la rénovation de la salle de tennis squash.**
- **Sollicite les subventions (DETR etc...) pour la rénovation de la salle de tennis squash.**
- **Valide le principe de la recherche d'un cabinet d'architecture pour lancer les études et autorise le Président à signer le marché avec ce cabinet.**
- **Valide la démarche pour la mise en place d'un encadrement de qualité mutualisé afin de renforcer l'accompagnement des bénévoles.**
- **Valide les sommes attribués aux associations dans le cadre de l'aide à la formation des bénévoles.**
- **Valide les tarifs du séjour à la montagne comme ci-dessous indiquées :**
 - QF<700 : 350 €**
 - QF entre 700 et 1200 : 390 €**
 - QF >1200 : 430 €**
 - Versement d'un acompte de 200 € au départ du projet**
 - Versement du solde une semaine avant le départ**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Dossier N°5 – DOSSIERS DETR 2017

Rapporteur : Bernard Boizard, Président.

RAPPEL

Lors du Conseil Communautaire en date du 25 octobre 2016, les travaux relatifs à la stratégie territoriale 2016-2020 ont été présentés puis validés à l'unanimité. Elle prévoit les grandes orientations et les actions à engager d'ici 2020, ainsi que les leviers financiers susceptibles d'intervenir pour leur financement. 2 dossiers ont ainsi été positionnés pour bénéficier des fonds DETR en 2017

1- REHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE DE TENNIS DE MESLAY DU MAINE

La salle de tennis/squash a été construite en 1985. Elle comprend :

- * 2 courts de tennis couverts
- * 2 courts de tennis extérieurs
- * 1 terrain de squash
- * 1 club house et vestiaires.

Cet équipement nécessite une réhabilitation thermique pour améliorer son confort d'une part et permettre ainsi son utilisation par d'autres activités sportives d'autre part. Ceci permettrait de répondre à des besoins de créneaux supplémentaires concernant la salle des sports de Meslay du Maine.

Ces travaux comprendraient :

- * isolation par l'extérieur du bâtiment
- * rénovation des menuiseries
- * isolation toiture
- * relamping
- * ventilation
- * club house
- * terrain extérieur

La commission sport souhaite faire budgétiser plusieurs options : un sol non abrasif sur la moitié de la salle, une séparation amovible ou transparente entre les 2 cours, la réfection d'un des 2 cours extérieurs

PLAN DE FINANCEMENT proposé pour solliciter les subventions :

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX	1 000 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €
RECETTES	
DETR (30% de 500 000€)	150 000,00 €
Leader	100 000,00 €
Conseil Régional - NCR	200 000,00 €
Conseil Départemental - Cterritoire	75 000,00 €
Besoin de financement	475 000,00 €
TOTAL	1 000 000,00 €

2- CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DU POLE SANTE A VILLIERS CHARLEMAGNE

Suite au départ du Dr Humbert en juin 2016 de Villiers Charlemagne, un projet de pôle santé annexe est envisagé sur la commune, permettant d'accueillir un médecin et le cabinet d'infirmières.

Le terrain serait mis à disposition par la commune.

Le programme porterait sur :

- Un cabinet de médecin 30 m²
- Un cabinet d'infirmières 30 m²
- Un espace commun et sanitaires 40 m²

PLAN DE FINANCEMENT proposé pour solliciter les subventions:

DEPENSES	En €HT
TRAVAUX	250 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €
RECETTES	
DETR (50% de 600 000€)	125 000,00 €
Région (ligne sectorielle)	60 000,00 €
Conseil Départemental - Cterritoire	15 000,00 €
Besoin de financement	50 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Donne un avis de principe favorable à la mise en œuvre du projet de réhabilitation thermique de la salle des sports de Meslay du Maine et de construction d'un Pôle de santé Annexe à Villiers Charlemagne.**
- **Autorise le Président à lancer une consultation pour la recherche d'un architecte pour chacun des dossiers et à signer les marchés.**
- **Valide les plans de financement tels que proposés.**
- **Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions (DETR, Région, ...)**
- **Autorise le président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers**

Dossier N° 6 – Bâtiment économique de Villiers Charlemagne ; modification du projet de crédit bail

Rapporteur : Jacky Chauveau vice-président en charge de la commission économique du pays de Meslay-Grez.

La SARL BAULAIN, dirigée par Mr Baulain, occupe le bâtiment industriel de Villiers Charlemagne en bail précaire depuis avril 2014 jusqu'en février 2017 en tant que menuisier. Elle employait 3 salariés à son arrivée, actuellement elle compte 6 salariés. L'entreprise a sollicité la CCPMG pour mettre en place un crédit-bail sur ce bâtiment de 1140m² à compter de janvier 2016. Le conseil communautaire, dans sa séance du 24 novembre 2015, a autorisé la mise en place d'un crédit-bail avec la SARL Baulain. Depuis, Mr Baulain a souhaité transmettre son entreprise à un de ses salariés, Mr Adrien DEPARIS (SARL Eener). Le crédit-bail n'a donc pas été signé avec Mr Baulain, le temps que la transmission soit effective, ce qui est le cas depuis le 1^{er} novembre 2016. Le crédit-bail peut donc maintenant être signé avec Mr DEPARIS (SCI en cours de création) avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Proposition de crédit-bail

Dépenses HT	691 254,99 €
Recettes perçues (DETR + CG 140 000 €)	324 539,81 €
Déduction Valeur résiduelle	10 000,00 €
Besoin de financement	356 715,18 €
Emprunt réalisé	350 000,00 €
Autofinancement CCPMG	6 715,18 €
Coût du financement (intérêts sur 15 ans à 1,85 %) amort constant + Commission de 350 €	49 721,90 €
Montant total des loyers HT à percevoir pour couvrir l'emprunt	399 721,90 €
Loyers perçus 2014 - 2015 - 2016 BAULAIN	77 700,00 €
Montant des loyers restants à percevoir au 01/01/17	322 021,90 €
Durée du bail à 14 ans en mois	168
Montant HT mensuel du loyer à compter du 01/01/17	1 916,80 €
Valeur résiduelle terrain	10 000,00 €

TABLEAU DES LOYERS A COMPTER DE 2017

Années	Rembt capital	Rembt Intérêts + Frais commission (350 €)	Rembt annuité	Répartition des loyers perçus en 2014 - 2015 - 2016	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL	
					1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €
2017	23 333,32 €	5 881,46 €	29 214,78 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2018	23 333,32 €	5 449,80 €	28 783,12 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2019	23 333,32 €	5 018,12 €	28 351,44 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2020	23 333,32 €	4 586,46 €	27 919,78 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2021	23 333,32 €	4 154,80 €	27 488,12 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2022	23 333,32 €	3 723,12 €	27 056,44 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2023	23 333,32 €	3 291,46 €	26 624,78 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2024	23 333,32 €	2 859,80 €	26 193,12 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2025	23 333,32 €	2 428,12 €	25 761,44 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2026	23 333,32 €	1 996,46 €	25 329,78 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2027	23 333,32 €	1 564,80 €	24 898,12 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2028	23 333,32 €	1 133,12 €	24 466,44 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2029	23 333,32 €	701,46 €	24 034,78 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
2030	23 333,52 €	269,80 €	23 603,32 €	5 550,00 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	1 916,80 €	23 001,60 €
TOTAL	326 666,68 €	43 058,78 €	369 725,46 €	77 700,00 €	26 834,70 €	26 835,20 €	322 021,90 €											

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Autorise la mise en place d'un crédit-bail avec la SARL Eener (ou la SCI associée) sur les bases proposées à compter du 1er janvier 2017.
- Charge l'étude de Maître Guédon, notaire à Ballée, de la rédaction du crédit-bail.
- Autorise le Président à signer l'acte à intervenir et tous documents inhérents au présent dossier

Dossier N° 7 – Dossier Moulin Cavier ; demande de subvention à la DRAC

Rapporteur : Didier Gendron vice-président en charge de la commission tourisme du pays de Meslay-Grez.

Préambule

Une aile du moulin cavier de Grez-en-Bouère s'est rompue, entre le vendredi 19 Août, date de la dernière visite commentée, et le mardi 23 Août où nous avons été alertés.

Les services intercommunaux ont barré l'accès au site et l'entreprise Paillard est intervenue pour réaliser une mise en sécurité du moulin.



Historique

Le moulin cavier de La Guénaudière, bâtiment classé Monument historique, est administré par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, détentrice d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à compter du 1^{er} août 1981.

Le moulin a été sorti de son état de ruine en 1984. Une seconde opération de rénovation a eu lieu en 2004 pour le remplacement d'une poutre de soutènement.

Animation

En période estivale, des visites commentées incluant la visite de la cave et la mise en route des ailes, sont organisées une fois par semaine et animées par un agent de la communauté de communes

En dehors de cette période, des visites sont organisées pour les groupes, sur rendez-vous, gérées par l'office de tourisme du Pays de Meslay-Grez.

Enfin, pour agrémenter les visites libres de l'extérieur, 2 panneaux pédagogiques ont été installés sur le site.

Bail emphytéotique : Conditions d'exécution

Le bail emphytéotique précise :

CONDITIONS

"§1 - Conditions essentielles, tenant à la restauration du Moulin :

1ent - La commune de Grez-en-Bouère devra, à ses frais, consolider, puis restaurer, le Moulin à Vent de la Guénaudière, sous la surveillance de l'Architecte Départemental des Bâtiments de France, dont les frais et honoraires seront également à la charge de la commune. '

Cette restauration, qui sera menée à bien au fur et à mesure des possibilités et des aides financières de la commune, devra en tous cas être terminée dans les quarante-cinq ans qui viennent.

Si cette restauration n'est pas complète, elle devra obligatoirement comprendre la consolidation de la Cave, ainsi que de la Hucherolle, ou cabine, - et la réfection de l'échelle ; par conséquent, la remise en route du mécanisme et la réfection des ailes ne sont pas strictement exigées.

2ent - La commune entretiendra en bon état, au fur et à mesure de sa restauration, le Moulin à Vent dont s'agit, sans pouvoir exiger aucune participation de la bailleuse ou de ses représentants.

TRAVAUX

Un contact a été pris auprès de l'entreprise CROIX (49), spécialisée dans la rénovation de moulins à vent, et auteure de la rénovation de 1984. L'entreprise précise que s'est l'ensemble des pièces qui est à changer: les ailes, mais aussi l'arbre moteur, âgé lui aussi de 30 ans.

Remonter des ailes sur un arbre moteur aussi âgé risque de provoquer sa rupture, et de se retrouver dans la même situation dans 3 à 5 ans.

L'entreprise PAILLARD n'a pas souhaité se positionner sur la restauration.

Financement

Des dossiers ont été déposés auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région des Pays de la Loire, du Conseil Départemental de la Mayenne.

Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel s'établit à ce jour comme tel :

Depenses			Recettes		
	Montant Hors Taxes	TTC		Taux	
Entreprise PAILLARD			DRAC	35%	23 167,69 €
Mise en sécurité	1 005,45 €	1 206,54 €	Région	20%	13 238,68 €
Démontage	1 572,09 €	1 886,51 €	Département	15%	9 929,01 €
Entreprise CROIX			CCPMG	30%	19 858,02 €
Renovation ailes et arbre moteur	60 637,85 €	72 765,42 €			- €
Rénovation échelle	2 978,01 €	3 573,61 €			- €
					- €
	66 193,40 €	79 432,08 €			66 193,40 €

La DRAC a répondu positivement en s'appuyant sur l'enveloppe budgétaire "entretien 2016". Cette subvention, à hauteur de 35%, ne courant que sur l'année 2016, est assortie :

- D'un engagement ferme à réaliser les travaux.
- De la réception au 30 novembre au plus tard de la délibération du conseil

communautaire concernant l'acceptation du projet de réhabilitation et de son coût.

La région proposera le dossier à une prochaine commission (février 2017)

Le département statuera en 2017

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Valide le projet de réparation du moulin cavier,
- Valide le plan de financement et l'enveloppe budgétaire nécessaire,
- S'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2017,
- Autorise le Président à solliciter les financements susceptibles d'être obtenus,
- Autorise le Président ou le vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.

Dossier N°8 – Dossier foncier autour du pôle santé et de l'espace aquatique

Rapporteur : Bernard Boizard, Président.

A) Foncier autour du pôle santé à Meslay du Maine :

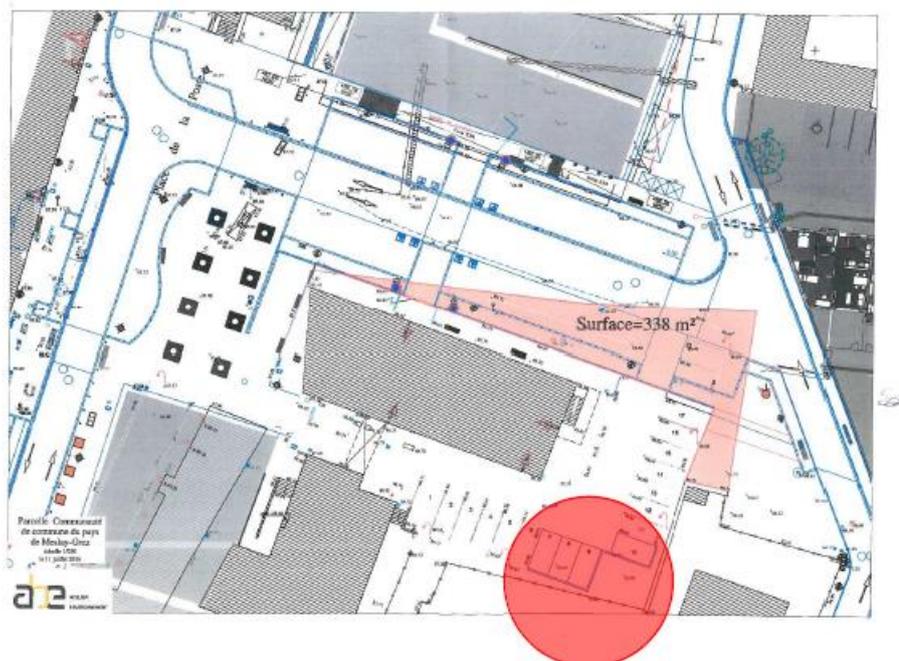
Le pôle santé de Meslay du Maine a été réceptionné le 14 octobre 2014. Pour cette opération, la communauté de communes a acheté le terrain nécessaire dont une parcelle de 246m² d'un montant de 9 597€ (plus frais) à la commune de Meslay du Maine. Dans le cadre de cette opération, l'aménagement des espaces dédiés aux professionnels de santé comprenaient en parallèle la mise à disposition de 17 places de stationnement au sud-ouest du bâtiment créé.

Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade des grands jardins, La Ville de Meslay du Maine a engagé la réalisation d'une voie en double sens devant le pôle santé, dotée de stationnements longitudinaux, d'espaces verts et de cheminements piétonniers. Or, cet aménagement empiète sur le périmètre du pôle santé et appartenant à la communauté de communes et supprime 4 places de stationnements.



Ainsi, il est proposé :

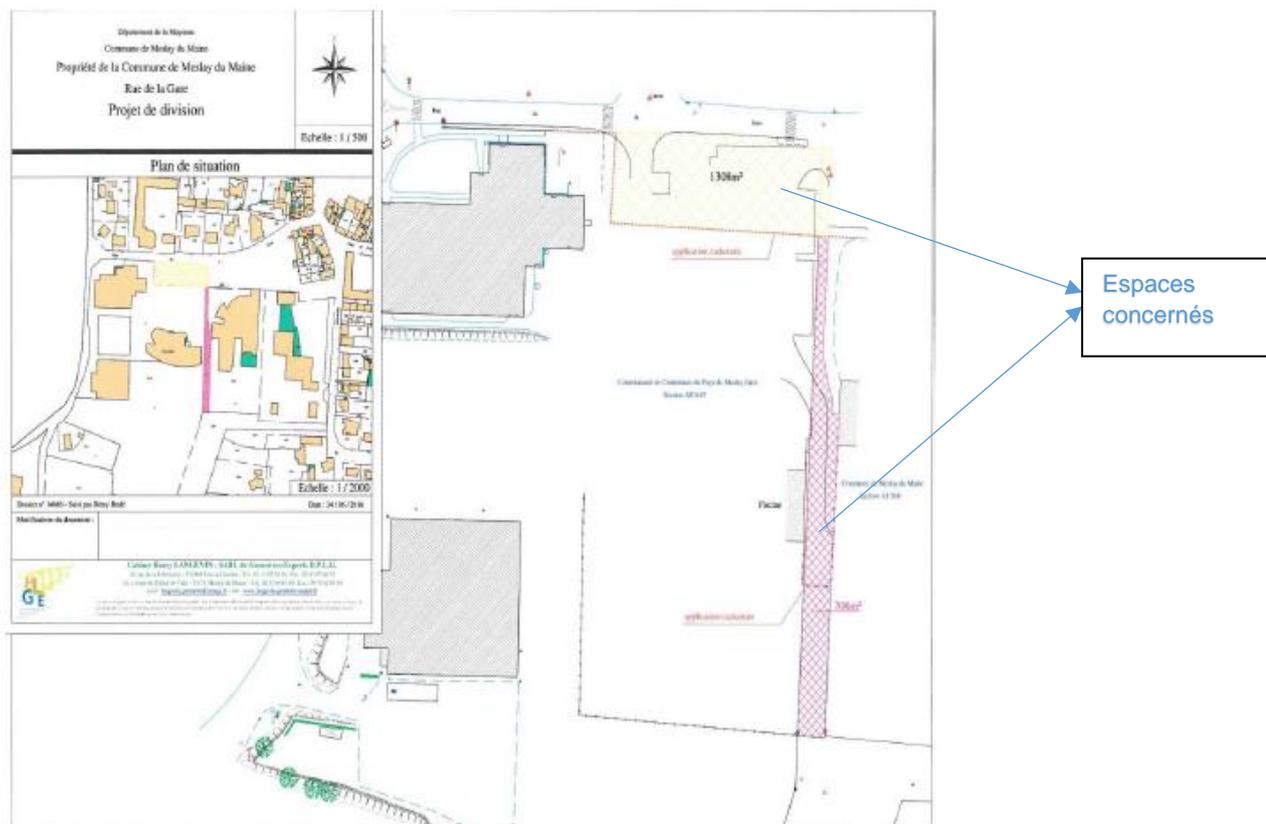
- **Que la communauté de communes rétrocède à la commune de Meslay du Maine, pour les besoins de ses aménagements, un espace foncier de 338 m² environ (voir surface délimitée en rose sur le plan ci-dessous), la commune s'engageant en parallèle à recréer le nombre de places de stationnement dédiées aux besoins des professionnels du pôle santé, sur un emplacement libre actuellement (voir rond rouge ci-dessous). La superficie exacte sera confirmée après bornage contradictoire en cours.**
- **De réaliser cette transaction au prix d'achat du terrain par la CCPMG en 2014 soit un montant forfaitaire de 9 597€, les frais d'acte étant à la charge de la commune de Meslay du Maine.**



B) Foncier autour de l'espace Aquatique à Meslay du Maine :

Lors de la construction de l'espace aquatique, plusieurs espaces publics appartenant à la commune de Meslay du Maine ont été aménagés par la CCPMG :

- L'espace foncier situé entre le bâtiment piscine et l'espace des enfants : il permet d'accéder à l'arrière de l'espace aquatique et permet l'accès des secours à la fois au centre aquatique et à l'espace des enfants (partie hachurée en rose sur le plan ci-dessous).
- L'ancien parking de la piscine et des équipements voisins (hachuré en jaune sur le plan ci-dessous)



Afin de clarifier ce que chacun doit faire sur ces espaces, il est proposé que la commune de Meslay du Maine mette ces espaces publics à disposition de la communauté de communes. Pour constater cette mise à disposition, il est proposé d'établir un procès-verbal de mise à disposition des espaces publics transférés (voir projet en annexe).

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **Valide la vente à la commune de Meslay du Maine de l'espace foncier (env. 338 m²) autour du Pôle santé pour la somme forfaitaire de 9 597 €. Les frais d'acte étant à la charge de la commune de Meslay du Maine.**
- **Charge l'étude de Maître Laubreton pour rédiger l'acte et autoriser le Président à signer le dit acte.**
- **Valide la mise à disposition à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez des espaces communaux aux abords du centre aquatique (espaces définies sur le plan)**
- **Valide le procès-verbal de mise à disposition de ces espaces et autoriser le Président à signer le dit procès-verbal.**
- **Autorise le Président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

Dossier N°9 – Affaires financières

Rapporteur : Bernard Boizard, Président.

Décision modificative N°4 BUDGET PRINCIPAL

Préambule

Il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires pour les besoins suivants :

- L'attribution de compensation de la commune de Meslay du Maine pour 2016 a été calculée sur une mise en fonctionnement de la piscine au 01/06/2016, il s'avère que la mise en fonctionnement de la piscine est intervenue le 24/06/2016,
- Afin de constater la cession gratuite du CIS de Ballée par la Commune de Ballée, la collectivité doit intégrer le terrain et l'immeuble dans son actif par des opérations d'ordre budgétaires,
- Dans le cadre des financements J-Nove, la CAF de la Mayenne finance une partie des projets de jeunes du territoire. Elle verse la somme allouée à la communauté de communes qui la reverse à l'association concernée.
- Pour le projet « voyage à Rome » mise en place par les jeunes de Saint Denis du Maine, la CAF alloue une aide de 700€ perçue par la communauté de communes en date du 22/11/2016, celle-ci doit être reversée au Comité des Fêtes de Saint Denis du Maine pour le compte du projet jeunes
- L'augmentation de l'indice 100 au 1^{er} juillet 2016 n'a pas été pris en considération dans les prévisions budgétaires 2016 au chapitre 012 « Personnel », la mise en œuvre des mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) applicable au 1^{er} janvier 2016 pour les agents de catégorie B n'a pas fait l'objet de prévision budgétaire 2016 au chapitre 012 « Personnel », à ce titre les crédits 2016 au chapitre 012 s'avèrent insuffisants, il convient de voter les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
73921	Attribution de compensation		2 245,00 €
7478	Subvention CAF	700,00 €	
6574	Subvention de fonctionnement Comité des Fêtes de St Denis du Maine		700,00 €
022	Dépenses imprévues		- 10 245,00 €
6419	Remboursement sur charges de personnel	7 000,00 €	
6411	Personnel titulaire		8 000,00 €
6413	Personnel non titulaire		7 000,00 €
Total de la décision modificative n° 4/16		7 700,00 €	7 700,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		5 733 043,61 €	5 733 043,61 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3		4 597,00 €	4 597,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 745 340,61 €	5 745 340,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2111-041	Terrain		1 551,04 €
21318-041	Centre de secours Ballée		49 751,23 €
13241-041	Subvention d'équipement non transférable	51 302,27 €	
Total de la décision modificative n° 4/16		51 302,27 €	51 302,27 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		6 100 456,04 €	6 100 456,04 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3		1 015 831,63 €	1 015 831,63 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		7 167 589,94 €	7 167 589,94 €

Décision modificative N°2 BUDGET Annexe ZA CHALOPINIÈRE

Préambule :

Les services techniques de la collectivité ont assuré l'entretien 2016 de la ZA Chalopinière pour 60 H évaluées à 1 581,48 €. La prévision budgétaire 2016 de ces crédits n'a pas été prévue. Il convient à ce titre de voter les crédits suivants et notamment d'ajuster les crédits concernant les stocks :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		1 581,48 €
605	Travaux		- 1 581,48 €
608	Frais terrains en cours d'aménagement		1 333,31 €
796	Transfert charges financières	1 333,31 €	
7133	Valorisation des en-cours de production	32,09 €	
023	Virement à la section d'investissement		32,09 €
Total de la décision modificative n° 2/16		1 365,40 €	1 365,40 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		86 860,48 €	86 860,48 €
Pour mémoire décision modificative n°1		26 686,00 €	26 686,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		114 911,88 €	114 911,88 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3351	Terrain		- 16042,00 €
3355	Travaux		12 096,00 €
33586	Frais financiers		3 978,09 €
021	Virement de la section de fonctionnement	32,09 €	
Total de la décision modificative n° 2/16		32,09 €	32,09 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		75 444,48 €	75 444,48 €
Pour mémoire décision modificative n°1		13 343,00 €	13 343,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		88 819,57 €	88 819,57 €

Décision modificative N°1 BUDGET Annexe ZI FRESNE/GUITERNIÈRE/GREZ/BOUÈRE

Préambule :

Les services techniques de la collectivité ont assuré l'entretien 2016 de la ZI Fresne/Guiternière pour 97,50 H évaluées à 2 365,40 €. La prévision budgétaire 2016 de ces crédits n'a pas été prévue. Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel		2 365,40 €
615232	Entretien et réparation réseaux		- 1 732,00 €
61521	Entretien terrain		- 633,40 €
60611	Eau		5,34 €
608 - 043	Frais accessoires		5,34 €
796 - 043	Transfert de charges financières	5,34 €	
7133 -042	Variation des en-cours de production	5,34 €	
Total de la décision modificative n° 1/16		10,68 €	10,68 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		536 172,47 €	536 172,47 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		536 183,15 €	536 183,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
3355 - 040	Travaux		2 020,72 €
33586 - 040	Frais financiers		- 2 015,38 €
1641	Emprunt		- 5,34 €
Total de la décision modificative n° 1/16		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		496 332,47 €	496 332,47 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		496 332,47 €	496 332,47 €

Décision modificative N°3 BUDGET Annexe ECONOMIE

Préambule :

Les services techniques de la collectivité ont assuré l'entretien 2016 de la ZI des Sports de Meslay pour 23 H évaluées à 534,19 €. La prévision budgétaire 2016 de ces crédits n'ont pas été prévus.

Les crédits budgétaires 2016 relatifs aux charges de personnel sont insuffisants dus à des revalorisations indiciaires au 01/07/2016.

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		2 500,00 €
022	Dépenses de fonctionnement imprévues		- - 2 500,00 €
Total de la décision modificative n° 3/16		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		418 273,00 €	418 273,00 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		418 273,00 €	418 273,00 €

Décision modificative N°4 BUDGET Annexe TOURISME

Préambule :

Un projet argent de poche a été mis en place en avril 2016 pour la rénovation des pédalos de la Base de la Chesnaie. Les crédits budgétaires de cette opération n'avaient pas été prévus.

Il convient à ce titre de voter les crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
658	Charges de gestion courante		35,00 €
66111	Intérêts		- - 35,00 €
Total de la décision modificative n° 4/16		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		590 815,00 €	590 815,00 €
Pour mémoire décision modificative n°1+2+3		1 120,00 €	1 120,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		591 935,00 €	591 935,00 €

Décision modificative N°1 BUDGET Annexe SPANC

Préambule :

L'augmentation de l'indice 100 au 1^{er} juillet 2016 n'a pas été pris en considération dans les prévisions budgétaires 2016 au chapitre 012 « Personnel »

La mise en œuvre des mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) applicable au 1^{er} janvier 2016 pour les agents de catégorie B n'a pas fait l'objet de prévision budgétaire 2016 au chapitre 012 « Personnel »

Les crédits 2016 au chapitre 012 s'avèrent insuffisants, il convient de voter les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
6063	Fourniture d'entretien		- 199,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		199,00 €
Total de la décision modificative n° 1/16		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		15 980,00 €	15 980,00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 980,00 €	15 980,00 €

Décision modificative N°1 BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT

Préambule :

L'augmentation de l'indice 100 au 1^{er} juillet 2016 n'a pas été pris en considération dans les prévisions budgétaires 2016 au chapitre 012 « Personnel »

La mise en œuvre des mesures de revalorisation des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) applicable au 1^{er} janvier 2016 pour les agents de catégorie B n'a pas fait l'objet de prévision budgétaire 2016 au chapitre 012 « Personnel »

Les crédits 2016 au chapitre 012 s'avèrent insuffisants, il convient de voter les ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 74,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		74,00 €
Total de la décision modificative n° 1/16		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2016		205 536,96 €	102 779,00 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		205 536,96 €	102 779,00 €

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Valide la décision modificative n°4 du budget PRINCIPAL telle que présentée.
- Alloue la subvention de 700 € au Comité d'Animation de St Denis du Maine correspondant à un reversement de la CAF.
- Valide la décision modificative n°2 du budget annexe ZA Chalopinière telle que présentée.
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe ZI Fresne/Guiterrière/Grez/Bouère telle que présentée
- Valide la décision modificative n°3 du budget annexe Economie telle que présentée
- Valide la décision modificative n°4 du budget annexe Tourisme telle que présentée
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe Spanc telle que présentée
- Valide la décision modificative n°1 du budget annexe Assainissement telle que présentée
- Autorise le Président à signer tous les documents inhérents aux présents dossiers.

La séance est levée à 22 h 15

Procès-Verbal du conseil communautaire du 29 novembre 2016
Signature par voie délibérative

Communes	Nom	Prénom	Emargement
ARQUENAY	Langlois	Gustave	
BANNES	Lavoué	Christian	
BAZOUGERS	Rapin	Yveline	
BAZOUGERS	Ferran	David	
BAZOUGERS	Landelle	Jérôme	
BEAUMONT PIED DE BOEUF	Gangnat	Pascal	
BOUERE	Chauveau	Jacky	
BOUERE	Avallart	Pierre	
CHEMERE LE ROI	Landelle	Jean-Luc	
EPINEUX LE SEGUIN	Cottreau	Michel	
GREZ EN BOUERE	Lassalle	Jean-François	
LA BAZOUGE DE CHEMERE	Legeay	Franck	
LA CROPTÉ	Lambert	Paul	
LE BIGNON DU MAINE	Bellay	Jean-Louis	
LE BURET	Météreau	Elisabeth	
MAISONCELLES DU MAINE	Gendron	Didier	
MESLAY DU MAINE	Launay	Noëlle	
MESLAY DU MAINE	Poulain	Jean-Marc	
MESLAY DU MAINE	Gautier	Huguette	
MESLAY DU MAINE	Bordier	Pierre	
MESLAY DU MAINE	Boulay	Christian	
MESLAY DU MAINE	Taunais	Maryse	
MESLAY DU MAINE	Brault	Jacques	
PREAUX	Foucalt	Roland	
RUILLE FROID FONDS	Helbert	Marie-Claude	
SAINT BRICE	Boisseau	André	
ST CHARLES LA FORET	Abafour	Michel	
ST DENIS DU MAINE	Boizard	Bernard	
ST LOUP DU DORAT	Bréhin	Jean-Claude	
VILLIERS CHARLEMAGNE	Sabin	Jacques	